

DOSSIER DE PRESSE

Bonnétable, jeudi 21 juillet 2016

En présence de **Dominique Le Mèner**, président du Conseil départemental de la Sarthe et président de Sarthe Numérique
et de **Martine Crnkovic**, présidente de la Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

TRES HAUT DEBIT EN SARTHE

Après les entreprises et les collèges, La Sarthe déploie déjà les premières prises en fibre optique pour les particuliers



Avec la participation financière de



et les Communautés de Communes membres de Sarthe numérique

DEPLOIEMENT TRES HAUT DEBIT 2016 - 2019

Pose du premier boîtier de fibre optique (NRO) du réseau Très Haut Débit pour les Sarthois



Le Très Haut Débit pour les Sarthois en milieu rural devient concret grâce au Département.

C'est à Bonnétable, dans la **Communauté de Communes Maine 301**, qu'est installé, le premier NRO (nœud de raccordement optique), armoire de rue qui est le point de départ du réseau de distribution fibre optique jusqu'à l'utilisateur final. C'est à partir de ce boîtier sur le **réseau public mis en place par Sarthe Numérique**, que les opérateurs

privés pourront activer les services Internet jusqu'aux particuliers sarthois.

La fibre optique à chaque habitant se concrétise en Sarthe

Le Département de la Sarthe par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique devenu SARTHE NUMERIQUE, a lancé le projet ambitieux et précurseur **de la fibre optique à chaque habitant** dès 2013. Cela a été rendu possible grâce à 10 années de volonté politique du Département et d'actions pour les réseaux et le haut débit en Sarthe, alors que cela ne relève pas d'une compétence départementale.

Dans sa volonté de développement équilibré du territoire, le Département de la Sarthe a décidé de déployer un réseau public Très Haut Débit en fibre optique, Sarthe Numérique, pour compenser les zones rurales où les opérateurs privés n'iront pas (en dehors de Le Mans Métropole, Sablé-sur-Sarthe, communes rurales de la CU d'Alençon).

Un contexte et des atouts très favorables

Côté infrastructures : le programme est basé sur un **réseau socle de fibre optique déjà déployé depuis 10 ans** vers les zones d'activités, centraux téléphoniques, les collèges. De plus, **le Département est propriétaire du réseau d'électricité** (seul Département en France avec le Loiret) : les fourreaux en travaux ont été optimisés depuis 10 ans pour recevoir la fibre.

Côté démarche : le Département de la Sarthe a construit son **projet en faisant appel aux Communautés de communes** pour que chaque territoire soit acteur de son développement, tout **assurant le portage de projet départemental en cohérence complète avec les stratégies européenne et nationale** du développement du Très Haut Débit. La démarche privilégie en effet le déploiement dans les zones de la Sarthe où le débit ADSL est déjà insuffisant.

5 Communautés pilotes : Alpes Mancelles, du Bocage Cénomans, du Pays des Brières et du Gesnois, Maine 301 (Bonnétable) et du Val du Loir (La Chartre).

Un projet ambitieux et avancé

Le programme Sarthe Numérique prévoit d'ici 2030 :

- environ **160 000 prises à la fibre à construire** (60 000 sur 5 ans)
- **plus de 15 000 kilomètres de réseau optique à déployer.**

Un portage financier partagé

Estimé au total à 400 M€, le projet SARTHE NUMÉRIQUE sera financé par les Communautés de communes volontaires, le Département, la Région, le FSN (Fonds pour la Société Numérique mis en place par l'État) et des fonds structurels européens.

Le Département investit 30 M€ en 5 ans sur un investissement total qui dépassera les 100 M€.



Le programme Sarthe Numérique place ainsi la Sarthe dans le peloton de tête des Départements de France et le premier de la Région.

Des constats

Pourquoi une nouvelle étape de l'Aménagement Numérique en Sarthe ?

Les services numériques en Sarthe sont actuellement principalement proposés sur la base du réseau téléphonique établi dans les années 70, constitué des paires de cuivre sur lesquels les opérateurs proposent depuis le début des années 2000 des services Internet dits à Haut Débit (ADSL).

A quoi ça sert ?

Les besoins augmentent

Pourtant, comme tous les français, les Sarthois sont de plus en plus connectés et ont de plus en plus d'usages numériques et plus de besoins : télévision par Internet, télé-services, télétravail... Sans oublier la multiplication des appareils.

La moyenne française est aujourd'hui de **10 objets connectés par foyer** (smartphones, tablettes, ordinateur, domotique,...).



Le projet SARTHE NUMERIQUE : Très Haut Débit pour tous

Très Haut Débit : 100 Mégabits



Un réseau très haut débit* est un réseau numérique notamment pour accéder à Internet qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. L'accès au réseau est considéré à « très haut débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.



Où en sont les opérateurs privés en Sarthe avec le Très Haut Débit?

L'intervention privée pour le Très Haut Débit sur la Sarthe concerne 14 communes sur les 368 du territoire, regroupant près de 38 % des ménages et 44 % des entreprises du territoire basées :

- Communauté Urbaine de Le Mans Métropole : (88 928 prises)
- Les 4 communes sarthoises de la Communauté Urbaine d'Alençon (2 429 prises)
- Sablé-sur-Sarthe (6 311prises)

Sarthe Numérique : un projet ambitieux

Le déploiement de SARTHE NUMERIQUE prévoit :

- Environ **160 000 prises en fibre optique à construire,**
- Un investissement public global d'environ **400 M€ (hors raccordement),**
- Un réseau optique de plus de **15 000 kilomètres à déployer,**

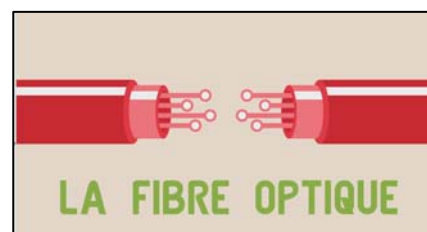
Il prévoit **3 500 prises THD pour les 5 Communautés de communes pilotes en 2016.**



Pourquoi la Fibre optique ?

ADSL = réseau limité en débit

Dans certaines communes sarthoises, l'accès à Internet via le réseau **ADSL** (Technologie de boucle locale utilisant la paire de cuivre des lignes téléphoniques classiques) **atteint ses limites**. Plus on s'éloigne du central téléphonique, moins on a de débit.



La Fibre optique = débit illimité

Câble composé de fils de silice de diamètre inférieur à celui d'un cheveu qui permet le transport sous forme lumineuse de signaux analogiques ou numériques sur longues distances avec de faibles pertes.

Et dans les secteurs isolés ?

En Sarthe, le déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final doit tenir compte des caractéristiques géographiques de notre département. **12 % des prises isolées représentent 40 % de l'investissement réalisé.**

Si les études de terrain devaient révéler que certaines zones ne pourraient pas être raccordées, des solutions alternatives fiables et performantes seront proposées comme le **wimax, haut débit par ondes radio hertziennes, ou encore le satellite.**

Des atouts

Le Département, propriétaire de son réseau électrique

Le Conseil départemental de la Sarthe est le seul département français avec le Loiret à être propriétaire du réseau électrique départemental. Depuis 1930, il exerce sur l'ensemble du territoire, (en dehors de la Ville du Mans), la responsabilité d'AODE (Autorité Organisatrice pour la Distribution publique d'Électricité). L'exploitation est assurée par Enedis (ERDF) au titre d'un contrat de délégation de service public.

Au titre de l'électrification rurale, le Département assure pour les communes aujourd'hui le renforcement, la mise en souterrain des réseaux pour raisons esthétiques et la sécurisation de ces réseaux par résorption des fils nus.

Pour tous les travaux depuis 10 ans, il a prévu les fourreaux pour passer la fibre optique. Cela facilitera la mise en place de la fibre aérienne.

10 ans de volonté politique et d'actions pour les réseaux et le haut débit

Historique

En 2002, Les élus du Département ont constaté que la Sarthe restait à l'écart des déploiements de réseaux fibre optique qui commençaient à structurer le territoire. Pour ne pas prendre de retard en ce domaine, des études prospectives ont été immédiatement engagées.

Le 15 novembre 2004, le Département a signé un contrat de concession de 20 ans avec l'entreprise SARTEL filiale d'Axione.

En avril 2005, création du Syndicat mixte sarthois d'Aménagement Numérique du Territoire entre le Département de la Sarthe et Le Mans Métropole.

Le 12 avril 2013, adoption du Schéma départemental d'Aménagement Numérique du Territoire de la Sarthe par le Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique

Le 4 août 2014, les nouveaux statuts du syndicat mixte permettent l'adhésion des Communautés de communes.

En avril 2015, accord de participation financière de la Région,

En juin 2015, accord de participation financière de l'État,

En 2015, la Sarthe est bien dotée :

- **79 zones d'activité** sont desservies en fibre optique,
- **526 clients professionnels** sont raccordés à la fibre,
- **467 clients** bénéficient d'un service de **qualité professionnelle** sur la boucle locale cuivre,
- **87 NRA** sont **dégroupés** par le concessionnaire,
- **les 58 collèges publics (57 sites)** du Département sont tous raccordés à la fibre optique et bénéficient d'un service 100 méga symétriques,
- une solution alternative **réseau Wimax** complétée par des solutions satellites,
- **plus de 100 000 sarthois** se connectent chaque jour en utilisant **les infrastructures déployées par le Département** et bénéficient des offres du dégroupage,
- **plus de 4 000 sarthois** se connectent chaque jour **en utilisant les solutions alternatives** mises en place pour pallier les faiblesses du réseau cuivre.

526 clients professionnels sont raccordés à la fibre



www.sarthe.fr

Contact presse :

Lucie Desnos +33(0)6 85 41 09 48
+33(0)2 43 54 72 99

lucie.desnos@sarthe.fr
 @LucieDesnos

Une démarche cohérente

L'échelon départemental, pertinent pour le déploiement sur le territoire

Le modèle organisationnel de Sarthe Numérique, d'assurer le déploiement sous une maîtrise d'ouvrage organisée au niveau départemental, montre son efficacité avec l'adhésion massive des communautés de communes au projet. Cela a également permis le portage et les financements auprès de la Région, de l'Europe et de l'Etat.

5 Communautés de communes, territoires pilotes



En 2014, le Département a lancé l'appel à projet AMITIS (Appel à Manifestation d'Intérêt pour les Territoires Innovants en Sarthe).

En 2015, il a ainsi contractualisé avec 5 territoires pilotes pour engager le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'utilisateur final en signant des **Contrats Territoriaux Innovants** :

- Communauté de communes des Alpes Mancelles (Fresnay),
- du Bocage Cénomans (Chauffour-Pruillé),
- du Pays des Brières et du Gesnois (Montfort),
- **Maine 301 (Bonnétable),**
- du Val du Loir (La Chartre).

Les Contrats territoriaux Innovants portent sur l'effort financier supplémentaire du Département pour permettre aux Communautés de communes de baisser à **500 € le reste à charge par prise** (branchement individuel à la fibre optique).

26 Communautés de communes adhérentes à Sarthe Numérique

En plus des 5 territoires pilotes, 7 Communautés de communes ont déjà signé leur contrat territorial innovant portant à **12 le nombre d'engagements contractualisés avec le Département** :

- Communauté de communes du Pays Fléchois
- des Pays de Sillé
- du Pays Marollais
- de la Champagne Conlinoise
- du Saosnois
- du canton de Pontvallain
- du Bassin Ludois

Les 14 suivantes devraient signer leur CTI dans les mois à venir.

Les études

Les études « relevé de boîtes aux lettres et recensement des infrastructures mobilisables », préalable pour planifier les travaux, sont terminées pour les 5 pilotes et en cours pour les suivantes.

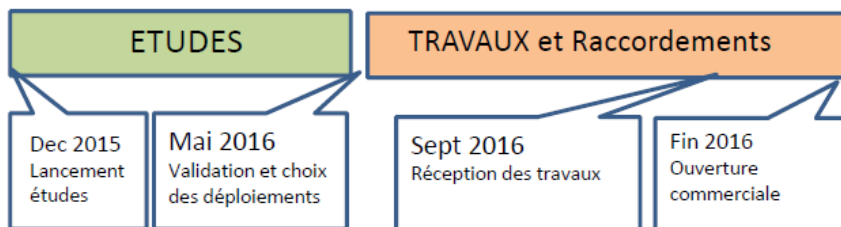
C'est une démarche exhaustive de recensements du bâti, des infrastructures et de la définition des solutions.



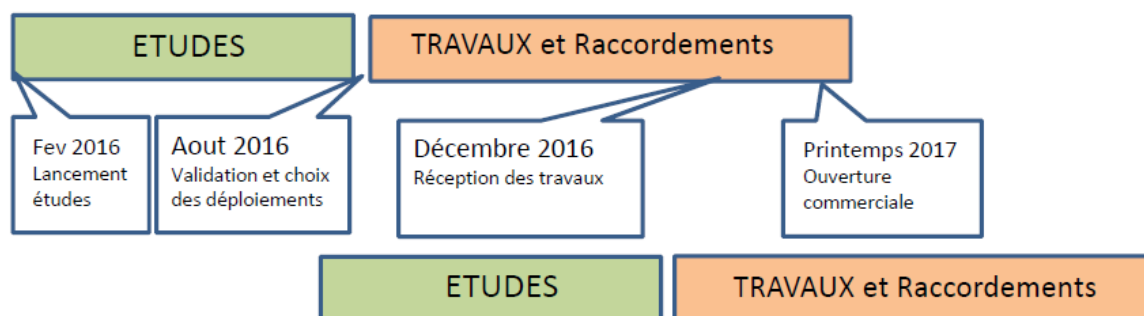
PLANNING



Premiers déploiements sur 5 Communautés de communes (AMITIS) 3500 prises

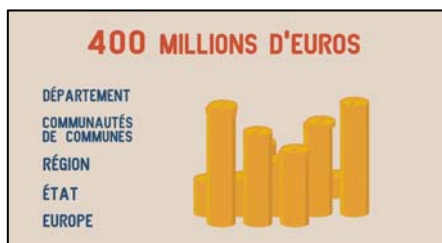


Déploiement sur Communautés de communes Suivantes 4500 prises



Financement

Lors de la construction du réseau



Le raccordement est pris en charge dans le cadre du projet (sous réserve que le client souscrive une offre auprès d'un opérateur présent sur le réseau) par :

- La Communauté de communes
- Le Département
- La Région
- L'État (FSN)
- L'Europe

Le schéma d'Aménagement Numérique prévoit une participation des Communautés de communes qui se sont portées candidates, **de 500 € par prise**, le solde est financé par le Département, la Région, l'Etat et les fonds structurels européens pour un coût moyen de **2 400 € par prise**.

Le déploiement se fera de manière progressive en respectant les objectifs de Sarthe Numérique qui privilégient la desserte des prises ne bénéficiant pas d'un service ADSL satisfaisant

- **2016-2017 : 18 000 prises, soit une dépense de 36 M€**
- **2018-2020 : 14 000 prises/an, soit une dépense de 28M€/an**

Pour les particuliers après la construction du réseau

Le raccordement sera réalisé en fonction des indications définies par l'opérateur choisi par le client. Le client final ne paie auprès de son fournisseur d'accès que s'il souhaite bénéficier d'un service fibre. L'opérateur peut facturer des frais d'accès au service (de l'ordre de 100 €). Pour un service domestique classique, le coût mensuel sera **de l'ordre de 35 à 45 € par mois**.

Pour tout comprendre, une animation en vidéo a été créée :

www.sarthe.fr/sarthe-numerique

www.sarthe.fr

Contact presse :

Lucie Desnos +33(0)6 85 41 09 48
+33(0)2 43 54 72 99

lucie.desnos@sarthe.fr
@LucieDesnos